

L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIBIOTIQUES AU QUÉBEC

Laval, le 11 septembre 2015 - L'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux se prononce pour un usage judicieux des antibiotiques

Avec l'appui majoritaire¹ de ses membres, l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux déclare que :

« En plus de voir à la santé et au bien-être des animaux, le médecin vétérinaire se doit de veiller à la santé des humains qui les côtoient. De ce fait, l'AMVQ en pratique des petits animaux s'engage à promouvoir une utilisation judicieuse des médicaments antibiotiques. Le médecin vétérinaire doit prendre au sérieux tout acte à l'égard de l'usage des antibiotiques : de la pertinence de prescrire, du choix de la molécule thérapeutique (appuyé idéalement par des épreuves de laboratoire, telle qu'une culture bactérienne), de la posologie ainsi que de l'importance cruciale de l'éducation du client concernant l'emploi de ladite molécule ».

Cette prise de décision découle des faits suivants :

Le sujet de la résistance bactérienne aux antibiotiques est une préoccupation grandissante pour la communauté scientifique. En effet, plusieurs milliers de personnes décèdent annuellement des suites d'une infection bactérienne qui aurait été, traditionnellement, traitée avec succès par une thérapie antibiotique. Les staphylococcus aureus résistants à la méthicilline (MRSA) et les entérocoques résistants à la vancomycine sont présentement d'actualité et ne représentent, probablement, que la pointe de l'iceberg de ce problème de santé publique.

Dans le concept de santé globale « Une santé, une médecine », il est indéniable que la santé des humains et celle des animaux sont fortement interreliées. C'est l'une des raisons qui pousse les autorités à sensibiliser les professionnels qui ont le privilège de prescrire des antibiotiques, aux risques associés à l'emploi inapproprié de certaines substances agissant sur les micro-organismes.

Devant la complexité de cette problématique, il ne fait aucun doute que les professionnels de tous les milieux de la santé doivent jouer leur rôle avec rigueur, garder leurs connaissances à jour, échanger entre eux et établir diverses stratégies.

C'est pourquoi, l'AMVQ en pratique des petits animaux croit fermement que les médecins vétérinaires sont des professionnels qui, par leurs connaissances et leur contact direct auprès du public, peuvent accomplir un rôle de premier plan en lien avec cette nouvelle réalité.

Par conséquent, l'AMVQ en pratique des petits animaux encourage donc ses membres, les médecins vétérinaires, ainsi que leur équipe médicale, à un usage judicieux des agents antibiotiques. Pour ce faire, il convient d'employer des techniques médicales afin de limiter l'expansion de l'antibiorésistance et ceci, en

confirmant le besoin de prescrire (par exemple avec la cytologie) et en s'assurant du choix de la bonne molécule thérapeutique (réalisation d'une culture avec antibiogramme).

Dans le même ordre d'idées, il est approprié de connaître la « Catégorisation des médicaments antimicrobiens basée sur leur importance en médecine humaine » de la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada et ainsi d'en cibler leur utilisation chez les animaux. Enfin, la communication doit être claire avec le client afin de le sensibiliser aux risques de l'usage des antibiotiques et surtout pour s'assurer que ce dernier sera en mesure d'administrer adéquatement le produit.

** L'AMVQ est partenaire de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux et elle participe aux travaux du groupe sur la promotion de l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

1. Résultat obtenu à la suite d'une consultation réalisée en ligne, entre le 21 août et le 18 septembre 2015, auprès de 259 médecins vétérinaires québécois en pratique des petits animaux. Parmi les 259 votes, 6 votes ont dû être annulés pour cause de non-éligibilité. La marge d'erreur de cette consultation est de $\pm 5,16\%$, et ce, 19 fois sur 20. Le taux de participation fut de 30,0 % et le résultat de 98,0 % en faveur de l'énoncé.